

## Les lettres d'actualité – Etats-Unis - Canada

# Flash Agri zone Amérique Nord

Décembre 2018

#248

Par [Zachary Ammerman](#) et [Maud Fournier](#)

## SOMMAIRE

**EDITO :** *Farm bill enfin adopté, sur une version proche de la lecture du Sénat*

### **POLITIQUES COMMERCIALES**

- *Vers un apaisement des tensions pour la relation sino-américaine ? Une trêve conditionnée*
- *Les objectifs de négociation commerciale avec le Japon dévoilés par l'Administration américaine*

### **POLITIQUES AGRICOLES**

- *La seconde tranche du plan exceptionnel de soutien à l'agriculture finalement décidée*

### **POLITIQUES ALIMENTAIRES**

- *Assouplissement acté des normes nutritionnelles applicables dans les cantines scolaires*
- *La version finale de la réglementation sur l'étiquetage de la présence d'un ingrédient OGM publiée*
- *Durcissement par voie réglementaire de l'accès à l'aide alimentaire pour certains adultes*

### **POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES**

- *Les taux 2019 d'incorporation de biocarburants fixés, incertitudes sur les années suivantes*

### **POLITIQUES SANITAIRES**

- *Annonces du secteur privé sur l'utilisation d'antibiotiques en élevage pour lutter contre l'antibiorésistance*

### **LES BRÈVES**

## EDITO

**Le Farm bill enfin adopté, sur une version proche de la lecture du Sénat**

A la suite de plusieurs mois de négociations (elles avaient débuté en août dernier), la conférence entre Sénat et Chambre des représentants (et plus particulièrement le groupe des quatre leaders Républicains et Démocrates des Commissions Agriculture des deux branches législatives) a débouché sur un compromis début décembre, transcrit dans un projet de texte publié le 10 décembre.

Ce texte, visiblement pesé de manière à obtenir les votes nécessaires à son adoption, a été adopté dès le 11 décembre par le Sénat (par 87 voix pour, 13 votes négatifs) puis par la Chambre des représentants le 12 décembre (par 349 voix pour, 47 votes négatifs). Le Président a signé le texte le 26 décembre, permettant sa promulgation.

Républicains et Démocrates ont donc souhaité aboutir à un compromis dans les derniers jours de l'actuel Congrès, avant la nouvelle mandature en janvier (et un basculement de la Chambre dans le camp Démocrate), qui aurait retardé fortement l'adoption du texte.

Le contenu du nouveau *Farm Bill* s'avère, dans les grands lignes, plus proche de la copie du Sénat que de celle de la Chambre : selon les prévisions, la réforme se fera à Budget constant, alors que la Chambre entendait effectuer quelques économies. Parmi les modifications notables, sur le filet de sécurité (« *commodities* »), est procédé à une certaine revalorisation des aides (par une actualisation des rendements de référence qui impacte les seuils de déclenchement), au motif de la prise en compte d'épisodes de sécheresse entre 2008 et 2012, mais qui bénéficiera notamment aux producteurs de coton dans le Sud.

Le mécanisme spécifique au secteur laitier est également rendu plus attractif pour les petits producteurs. Sur l'agroenvironnement (« *conservation* »), les différents programmes sont conservés (la Chambre proposait la suppression du *Conservation Stewardship Program*, jugé trop élitiste), avec toutefois quelques redéploiements entre programmes, les assurances-récoltes dans l'ensemble peu modifiées, conformément aux souhaits de la profession agricole américaine pour laquelle cet outil demeure central. Les programmes de promotion sont quant à eux pérennisés, et voient leur enveloppe budgétaire légèrement augmenter.

Toutes ces modifications, favorables à l'agriculture américaine et répondant à des demandes de la profession, ont été assez largement saluées par les organisations professionnelles agricoles américaines.

Sur le programme SNAP qui cristallise depuis huit mois les différends, les Républicains, notamment à la Chambre, ont accepté de renoncer aux durcissements envisagés des conditions d'éligibilité au programme, qui était pourtant le point majeur de leur projet.

Dès l'annonce du compromis, le Secrétaire à l'Agriculture, Sonny Perdue, a annoncé qu'il comptait mobiliser les marges réglementaires dont il dispose pour resserrer l'accès au SNAP (cette possibilité avait déjà été évoquée les mois derniers, mais le Secrétaire indiquait jusque-là qu'il n'entendait pas préempter la réforme en cours de négociation). La publication d'un projet de réglementation en ce sens (cf. article infra) a eu lieu le 26 décembre, dans un exercice visiblement coordonné avec la cérémonie de signature du *Farm Bill* par le Président.

Bonne lecture !

**SIGLIER**

**ALENA** - Accord de Libre Échange Nord-Américain

**EPA** - L'équivalent américain du Ministère de l'Environnement

**FDA** - *Food and Drug Administration*

**Md\$ / Mds\$** - Milliard(s) de dollars américains

**OMC** – Organisation Mondiale du Commerce

**SNAP** - *Supplemental Nutrition Assistance Program*, principal programme d'aide alimentaire américain

**USDA** - Ministère de l'Agriculture américain

**USTR** – Représentant au Commerce, en charge des négociations commerciales

## POLITIQUES COMMERCIALES

### Vers un apaisement des tensions pour la relation sino-américaine ? Une trêve conditionnée

Après plusieurs mois d'échanges aigre-doux avec la Chine, les Etats-Unis ont mis en place, en septembre dernier, une série supplémentaires de droits de douane, sur un volume d'importations de 200 Mds\$, à un taux de 10%, menaçant de le porter à 25 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (et de l'étendre à 267 Mds\$ d'importations supplémentaires), ou plus tôt en cas de riposte chinoise (cf. [Flash Agri septembre 2018](#)).

En marge d'une réunion du G7 à Buenos Aires, fin novembre, les deux Présidents Trump et Xi ont eu un échange, duquel est ressortie la volonté de renouer un dialogue pour résoudre les différends (notamment sur les transferts forcés de technologie et le respect des droits de propriété intellectuelle par la Chine). L'Administration américaine a fixé un terme de 90 jours pour trouver un accord.

Ainsi, la partie chinoise, outre une volonté affichée de travailler aux réponses structurelles face aux doléances américaines, s'est engagée à mieux contrôler la vente de certains opioïdes faisant des ravages aux Etats-Unis, et à procéder à l'achat de produits américains pour diminuer le déficit côté américain de la balance commerciale bilatérale, notamment de produits agricoles.

C'est ainsi que la Chine a procédé, à compter de mi-décembre, à plusieurs vagues d'achat de soja américain, pour un volume estimé fin décembre à un peu plus de cinq millions de tonnes. Il s'agit des premiers achats depuis que la Chine avait, en juillet dernier, décidé d'imposer un droit de douane de 25 % sur le soja américain, particulièrement dépendant du marché chinois (pour mémoire, 30 % de la production américaine était, jusqu'à l'année dernière, exportée vers la Chine).

Cette annonce d'une reprise des achats par la Chine, si elle demeure encore modeste au regard des achats à la même date sur la campagne précédente, de plus vingt millions de tonnes, a toutefois été saluée, une fois confirmée par la trace d'achats réels, par la profession agricole américaine.

Pour autant, l'Administration américaine maintient la pression sur la Chine, l'USTR lançant mi-décembre la procédure permettant de déclencher, le 2 mars 2019, l'augmentation à 25 % des droits de douane sur les importations en provenance de Chine.

### Les objectifs de négociation commerciale avec le Japon dévoilés par l'Administration américaine

En septembre dernier, l'USTR avait notifié au Congrès son intention d'entamer une négociation commerciale avec le Japon, l'Union européenne et le Royaume-Uni (cf. [Flash Agri septembre 2018](#)) : cela ouvrirait un délai de 90 jours au terme duquel la négociation pouvait commencer. La notification des objectifs de négociations au moins 20 jours avant le début des négociations est une autre échéance à respecter. Dans cette perspective, l'USTR a [notifié](#) fin décembre les objectifs qu'il entend retenir dans la négociation sur un accord bilatéral avec le Japon.

S'agissant des produits agricoles et alimentaires, les objectifs de négociation s'avèrent assez classiques, avec l'obtention d'une baisse des droits de douane par le Japon sur les produits agricoles, la réduction des obstacles à l'accès au marché, y compris, sur le volet sanitaire et phytosanitaire, par l'élimination des mesures non conformes aux engagements internationaux et/ou non fondées sur une approche scientifique et l'évaluation des risques. De même, l'on retrouve la diatribe classique à l'encontre des indications géographiques (IG) européennes avec la mention, dans le chapitre « propriété intellectuelle », d'éviter la reconnaissance « abusive » d'IG par le Japon.

Certains objectifs font toutefois écho au contenu de l'actualisation de l'accord ALENA nouée fin septembre avec le Canada et le Mexique, confirmant la volonté affichée de l'USTR de faire de cet accord le modèle pour les négociations futures : est ainsi inscrite une disposition relative aux biotechnologies, notamment le traitement des présences accidentelles à des taux faibles.

Dans le domaine de la pêche, il convient de noter (dans le chapitre « environnement »), l'inclusion d'un point sur la pêche durable et la protection à long terme des espèces marines, dont les baleines, dont le Japon a récemment annoncé la reprise de la pêche commerciale.

En matière agricole, le Japon a d'ores et déjà annoncé que les concessions qu'il avait consenties dans le cadre de l'Accord de Partenariat Trans-Pacifique, dont les Etats-Unis se sont retirés dans les premiers jours de la mandature actuelle, constituaient pour lui le maximum. La profession agricole américaine pousse déjà l'exécutif à demander davantage.

## POLITIQUES AGRICOLES

### La seconde tranche du plan exceptionnel de soutien à l'agriculture finalement décidée

Après une période d'incertitude sur l'enclenchement ou non de la seconde tranche d'aide du plan exceptionnel à l'agriculture mis en place pour compenser les pertes économiques générées par la mise en place par les pays tiers de mesures de rétorsion à l'encontre de produits agricoles américains, en réaction aux droits de douane mis en place par les Etats-Unis, l'USDA s'était engagée fin octobre à verser cette seconde tranche d'aide (cf. [Flash Agri novembre 2018](#)).

Pour autant, la reprise annoncée des achats de soja par la Chine (cf. article supra) ont conduit fin novembre à ce qu'une partie de l'exécutif américain renâcle sur la nécessité de ces aides, dans un contexte budgétaire dégradé (le déficit américain augmentant en effet très fortement suite à la réforme fiscale arrêtée l'année dernière). Le Secrétaire à l'Agriculture, Sonny Perdue, a finalement obtenu gain de cause mi-décembre lors d'un entretien avec le Président. Il s'agit, pour la partie liée aux paiements directs aux exploitants agricoles, d'allouer le même montant d'aide que pour la première tranche, soit d'en doubler les montants par

rapport à août dernier (cf. [Flash Agri septembre 2018](#)) : l'enveloppe passe de 4,7 Mds\$ à 7,4 Mds.

Le soja continue ainsi de se tailler la part du lion dans les aides allouées : si cette filière s'annonce satisfaite de cette décision, d'autres regrettent que les modalités relatives au calcul des aides n'aient pas été revues, estimant qu'elles ne suffisent pas à éponger les pertes subies par les agriculteurs. Toutes ont cependant appelé à la résolution rapide des différends commerciaux et à l'obtention de la levée des mesures de rétorsion notamment par le Canada et le Mexique.

Pour autant, le différend intervenu mi-décembre entre le Président Trump et le Congrès (principalement le Sénat, dans lequel l'obtention de vote de parlementaires Démocrates est nécessaire à l'obtention d'une majorité qualifiée) sur le budget 2019 d'un certain nombre de ministères, dont USDA et FDA, a conduit, en l'absence de vote d'une loi permettant un financement temporaire de ces derniers, à un arrêt des fonctions non essentielles de l'Etat fédéral (« *shutdown* ») à compter du 22 décembre. L'USDA s'avère donc incapable d'instruire et de verser, pour le moment, l'aide supplémentaire annoncée.

## POLITIQUES ALIMENTAIRES

### Assouplissement acté des normes nutritionnelles applicables dans les cantines scolaires

Conformément aux annonces effectuées dès les premiers jours de l'entrée en fonction de Sonny Perdue comme Secrétaire à l'Agriculture (cf. [Flash Agri mai 2017](#)), l'USDA a publié, mi-décembre, un [texte](#) assouplissant les exigences nutritionnelles applicables aux cantines scolaires (particulièrement celles qui bénéficient d'une subvention fédérale au titre de l'aide alimentaire intérieure pour ce faire dans les territoires les plus pauvres des Etats-Unis), revenant ainsi sur des modifications impulsées largement par Michelle Obama.

Ainsi, les objectifs de réduction des teneurs maximum en sodium sont-ils revus : la réduction qui devait s'appliquer dès 2017/2018 est repoussée à 2024/2025 (plus tardivement que la date de 2020/2021 un temps envisagée), celle qui devait s'appliquer dès 2022/2023 est supprimée.

De même, le texte revient sur l'interdiction de servir du lait demi-écrémé (à 1 % de matière grasse) aromatisé et sur l'obligation de servir des céréales complètes (en réduisant l'obligation à 50 % des céréales servies).

L'USDA a déclaré avoir pris cette décision afin de faciliter la planification des repas pour les écoles américaines (un sondage ayant montré que 92 % des écoles s'avéraient préoccupées par leur capacité à atteindre les objectifs de réduction de sodium), et que ces repas soient à la fois sains et attrayants (indiquant également contribuer ainsi à une réduction du gaspillage alimentaire).

Ces mesures ont été vivement critiquées par les associations de défense de la santé, qui ont estimé que cela mettrait en danger la vie d'enfants. A l'inverse, certaines filières agricoles, telle la filière laitière, se sont félicitées de ces souplesses.

Les nouvelles règles entreront définitivement en vigueur en février 2019.



## La version finale de la réglementation sur l'étiquetage de la présence d'un ingrédient OGM publiée

En application d'une loi fédérale adoptée en 2016, l'USDA devait publier d'ici juillet 2018 une réglementation sur les modalités d'étiquetage des ingrédients contenant des OGM sur l'emballage des denrées alimentaires. Un projet de réglementation, soumis à commentaires publics, avait été publié en mai dernier par l'USDA (cf. [Flash Agri mai 2018](#)).

Après un report de la fin de la période de commentaires et plusieurs mois de travail, l'USDA a finalement publié, fin décembre, la [version finale](#) de la réglementation. Le terme retenu pour l'étiquetage demeure le terme « *bioengineered* (BE) » (produit par bio-ingénierie), et les trois modalités (par une mention apposée sur l'emballage, par un logo, par un étiquetage électronique -code QR-) restent possibles, avec des dérogations pour les petits producteurs (pas d'obligation pour les entreprises réalisant moins de 2,5 M\$ de chiffre d'affaire, possibilité de simple mention d'un numéro téléphonique pour se renseigner sur les possibles présences pour une entreprise de moins de 10 M\$).

Plusieurs points qui n'étaient pas finalisés dans le projet de réglementation ont été tranchés :

- les ingrédients dans lesquels ne se trouve plus d'ADN du produit issu de bio-ingénierie ne seront finalement pas étiquetés comme produit par bio-ingénierie ;
- le logo retenu (comportant deux variantes : contient –intégré ci-contre- / peut contenir) s'avère légèrement différent des trois logos envisagés en mai dernier, tout en en reprenant certaines caractéristiques ;
- le seuil pour lequel l'étiquetage de la présence (accidentelle ou inévitable) est rendu obligatoire est fixé à 5% en poids de l'ingrédient.



Par ailleurs, cette réglementation rendra possible la commercialisation sur le sol américain du saumon génétiquement modifié « Aquadvantage », jusque-là empêchée par l'existence d'un tel d'étiquetage.

Les associations de protection de l'environnement ou du consommateur ont immédiatement déploré le caractère insuffisamment ambitieux du texte, y compris sur les modalités de contrôle et d'action en cas de non-conformité à l'étiquetage constatée.

La réglementation entre en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec une obligation de s'y conformer au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Durcissement par voie réglementaire de l'accès à l'aide alimentaire pour certains adultes

Lors de la négociation du nouveau *Farm Bill*, la question du prérequis d'activité (disposer d'un emploi ou être en formation), comme critère d'éligibilité au SNAP pour les adultes qui ne sont ni handicapés, ni âgés ou parents en bas âge (dit « ABAWD », *Able-Bodied Adults Without Dependents*) a été un point de friction important, le parti Républicain entendant durcir ce critère : le texte issu du compromis ne change toutefois pas notablement le SNAP (cf. édito), et son vote a été rendu possible par l'annonce dès le compromis que l'USDA proposerait un durcissement de ce critère par voie réglementaire.

La loi prévoit qu'un ABAWD qui ne travaille pas (ou n'est pas en formation) au moins vingt heures par semaines n'est éligible au SNAP que trois mois sur une période de trois ans. Cependant, les Etats fédérés peuvent demander dans des cas précis des dérogations à cette limite, notamment lorsque l'emploi est plus rare dans certaines zones. Ces dérogations sont accordées par l'USDA.

Le [projet de réglementation](#) proposé par l'USDA (de manière symbolique le même jour que la signature du *Farm Bill*) vise à appliquer de manière plus restrictive les critères d'approbation des dérogations demandées. Notamment par la redéfinition de ce qui sera considéré comme une zone dans laquelle l'emploi est plus rare : actuellement, cela est déterminé par un taux de chômage supérieur à 10 %, ou de 20 % supérieur au taux national, sur un territoire pendant un an. La proposition introduirait dans la seconde alternative une condition supplémentaire d'un taux de chômage supérieur à 7 %. Par ailleurs, lorsqu'une zone sort du dispositif d'exemption, les Etats peuvent décider de conserver l'exemption pour 15 % de la population des ABAWD concernée : alors que le texte actuel permet de reconduire ces exemptions, l'USDA entend désormais limiter strictement à un an chaque exemption.

Sur presque 40 millions d'Américains bénéficiant du SNAP, on estime que 3,8 millions sont ABAWD, dont 2,8 millions car ils bénéficient d'une exemption. L'USDA estime que sa proposition conduirait à faire perdre leur éligibilité à 0,8 million de personnes, générant une économie annuelle d'environ 1,5 Md\$.

Le projet, déjà critiqué par les associations caritatives, sera soumis à commentaires pour soixante jours dès sa publication au journal officiel.

## POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

### Les taux 2019 d'incorporation des biocarburants fixés, incertitudes sur les années suivantes

En application de la loi américaine (*Renewable Fuel Standard*), l'EPA doit fixer chaque année, avant le 30 novembre, les volumes de biocarburants devant être incorporés l'année suivante dans les carburants mis à la commercialisation aux Etats-Unis. Après avoir fait une proposition soumise à commentaires en juillet dernier (cf. [Flash Agri juillet 2018](#)), elle a ainsi fixé le 30 novembre les objectifs 2019. La seule modification par rapport à juillet est un relèvement du volume de biocarburants celluloseux à 1,58 MdL (contre 1,44 MdL en juillet, 1,09 MdL en 2018), celui du biodiesel demeure inchangé par rapport à juillet dernier et 2018, à 7,95 MdsL, celui des autres biocarburants avancés restant, en pratique, inchangé par rapport à la proposition de juillet (et donc en augmentation par rapport à 2018) : au total, les volumes de biocarburants avancés seront de 18,62 ML pour 2019. Le volume de bioéthanol restera stable par rapport à 2018, avec 56,78 MdsL.

La fixation des objectifs d'incorporation, et les exemptions dont bénéficient certaines raffineries, suscitent depuis deux ans une controverse qui ne

s'éteint pas. Le fait que l'EPA ne réintègrera pas dans les objectifs 2019 les volumes d'incorporation pour l'éthanol non remplis les années passées en raison des exemptions accordées, a suscité des critiques des producteurs de bioéthanol et de la filière maïs pour laquelle c'est un débouché notable.

Par ailleurs, étant donné qu'en 2017 et 2018 les objectifs d'incorporation n'ont pas pu être réalisés par la profession avec un écart supérieur à 20 % (le taux de développement des biocarburants de nouvelle génération étant bien inférieur aux projections volontaristes qui avaient sous-tendu en 2007 la fixation des objectifs dans la loi), l'EPA doit, selon les termes de la loi redéfinir les objectifs fixés, et peut donc s'affranchir des contraintes de volumes définis par celle-ci. L'EPA a donc annoncé qu'elle procéderait à la révision des objectifs fixés par la loi.

Cette possibilité de rebattre plus fortement les cartes devrait renforcer encore les oppositions entre producteurs de biocarburants et raffineurs, et devrait donc asseoir durablement des campagnes de lobbying acharnées. Les commentateurs s'accordent à dire que l'Administration Trump devrait, comme elle l'a montré dans le passé, porter une attention particulière à la filière bioéthanol.

## POLITIQUES SANITAIRES

### Annonces du secteur privé sur l'utilisation d'antibiotiques en élevage pour lutter contre l'antibiorésistance

Fin novembre, Sanderson Farms, troisième entreprise américaine pour la production de poulet, et jusqu'alors fervent promoteur de l'utilisation d'antibiotiques en élevage, a annoncé la cessation au 1<sup>er</sup> mars 2019 de l'utilisation pour la prévention de maladie de deux antibiotiques médicalement importants dans ses élevages : elle ne s'est pas engagée à ce stade sur la non-utilisation de ces substances en cas de maladie, ni sur l'utilisation de manière générale des antibiotiques en prévention.

Mi-décembre, l'entreprise McDonald's, qui pour ses approvisionnements en viandes interdit déjà l'utilisation en préventif d'antibiotiques médicalement importants, a annoncé qu'elle entendait évaluer l'utilisation d'antibiotiques dans ses dix premiers marchés, dont les Etats-Unis, et fixer des cibles pour réduire leur utilisation d'ici la fin de 2020. Etant donné le poids de cette

compagnie, premier acheteur de viande bovine, et qui se fournit à 85 % sur le marché, cette annonce a été saluée par plusieurs ONG.

Par ailleurs, une ONG de protection de l'environnement et du consommateur (Pew Charitable trust) et une spécialisée sur l'agriculture (Farm Foundation) ont publié mi-décembre, après un travail de deux ans avec plusieurs associations d'éleveurs (filiales porc, dinde et bovin lait, ni bovin viande ni poulet n'ayant souhaité s'associer à cette initiative) et des industries agroalimentaires, d'un [cadre](#) pour l'utilisation des antibiotiques en élevage, dans l'objectif de lutter contre l'antibiorésistance et de préserver l'efficacité des antibiotiques importants médicalement. Il s'agit pour ces ONG d'impulser des démarches volontaires par ce cadre, conçu pour être multi-espèces et de la ferme à la fourchette.

Ces diverses annonces, si elles ne sont pas forcément toujours très ambitieuses, démontrent toutefois que la question de l'antibiorésistance s'enracine dans le paysage de l'agroalimentaire américain.

## LES BRÈVES

**Le Maroc autorise à nouveau l'importation de viande bovine américaine.** Cette ouverture, annoncée début décembre par [communiqué](#) commun de l'USTR et de l'USDA, s'inscrit, comme celle obtenue il y a quatre mois pour la viande de volaille américaine (cf. [Flash Agri août 2018](#)), dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'accord de libre-échange signé en 2004 entre les États-Unis et le Maroc. Selon les premières estimations de l'USDA, le Maroc représenterait un marché de 80 M\$ pour le bœuf américain.

**L'Argentine à nouveau autorisée à exporter de la viande de bœuf crue vers les États-Unis.** Alors que seules les viandes bovines cuites et prêtes à consommer étaient autorisées en provenance de l'Argentine, l'USDA a [autorisé](#) l'importation de viande bovine crue fin novembre, au moment de la réunion du G20 qui se tenait à Buenos Aires.

**Les règles d'étiquetage du thon que les États-Unis imposent aux importations, notamment du Mexique, validées par l'OMC.** Le Mexique contestait les prérequis, modifiés en 2016 par les États-Unis, pour pouvoir apposer sur les boîtes de thon la mention « sans danger pour les dauphins » que ses opérateurs peinent à respecter. L'organe d'appel de l'OMC a donc confirmé la décision de l'organe de règlement des différends rendue il y a un an (cf. [Flash Agri novembre 2017](#)).

**Nouvelle réorganisation des services de l'USDA.** L'USDA a annoncé fin novembre une nouvelle réorganisation, avec la suppression d'un service dédié aux relations commerciales entre producteurs agricoles et industries qui fait écho à l'abrogation l'année dernière de règles en matière de contrat de commercialisation avec l'aval dans le secteur de l'élevage (cf. [Flash Agri octobre 2017](#)). Les missions de ce service sont

rattachées au Service en charge de l'organisation économique et des filières.

**Une loi étendant les possibilités de pêche récréative adoptée par le Congrès.** Cette loi, qui modifie la loi de 1976 (régulièrement amendée depuis) régissant les possibilités de pêche dans les eaux territoriales américaines et qui promeut une pêche durable, donne à l'administration fédérale en charge de la ressource halieutique de nouveaux outils de gestion favorables à la pêche récréative et vise à améliorer la collecte de données sur cette pêche. Alors que les modifications précédemment envisagées par le Congrès étaient largement décriées par les associations de l'environnement (cf. [Flash Agri décembre 2017](#)), ce texte, plus respectueux d'une pêche durable, a mieux été accueilli. La loi entrera en vigueur une fois promulguée par le Président.

**Poursuite des investigations sur les cas d'infections à E. coli rattachés à la consommation de laitue romaine** (cf. [Flash Agri novembre 2018](#)). Mi-décembre, les autorités fédérales américaines annonçaient avoir réduit à trois comtés de Californie la zone susceptible d'être à l'origine de ces infections. Si une source de contamination a déjà pu être identifiée sur une exploitation agricole précise, elle n'est vraisemblablement pas la seule à l'origine des 59 cas confirmés.

**Un cas de maladie de Newcastle décelé dans un élevage de volailles en Californie.** Alors que de nombreux cas avaient été déjà décelés (cf. [Flash Agri juin 2018](#)) sur des volailles d'ornement élevées en plein-air ainsi que sur un marché, ce cas, annoncé mi-décembre, est le premier sur un élevage commercial américain depuis 2003.



### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional des États-Unis.

### Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie et des Finances ni celle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

### Editeur :

Service Économique Régional des États-Unis  
Ambassade de France aux États-Unis  
4101 Reservoir Road, Washington, DC 20007  
[www.frenchtreasuryintheus.org](http://www.frenchtreasuryintheus.org)

**Directeur de la publication :** Sylvain Maestracci  
**Revu par :** Sylvain Maestracci et Agnès Poirier